

**Plan de commercialisation - document provisoire**

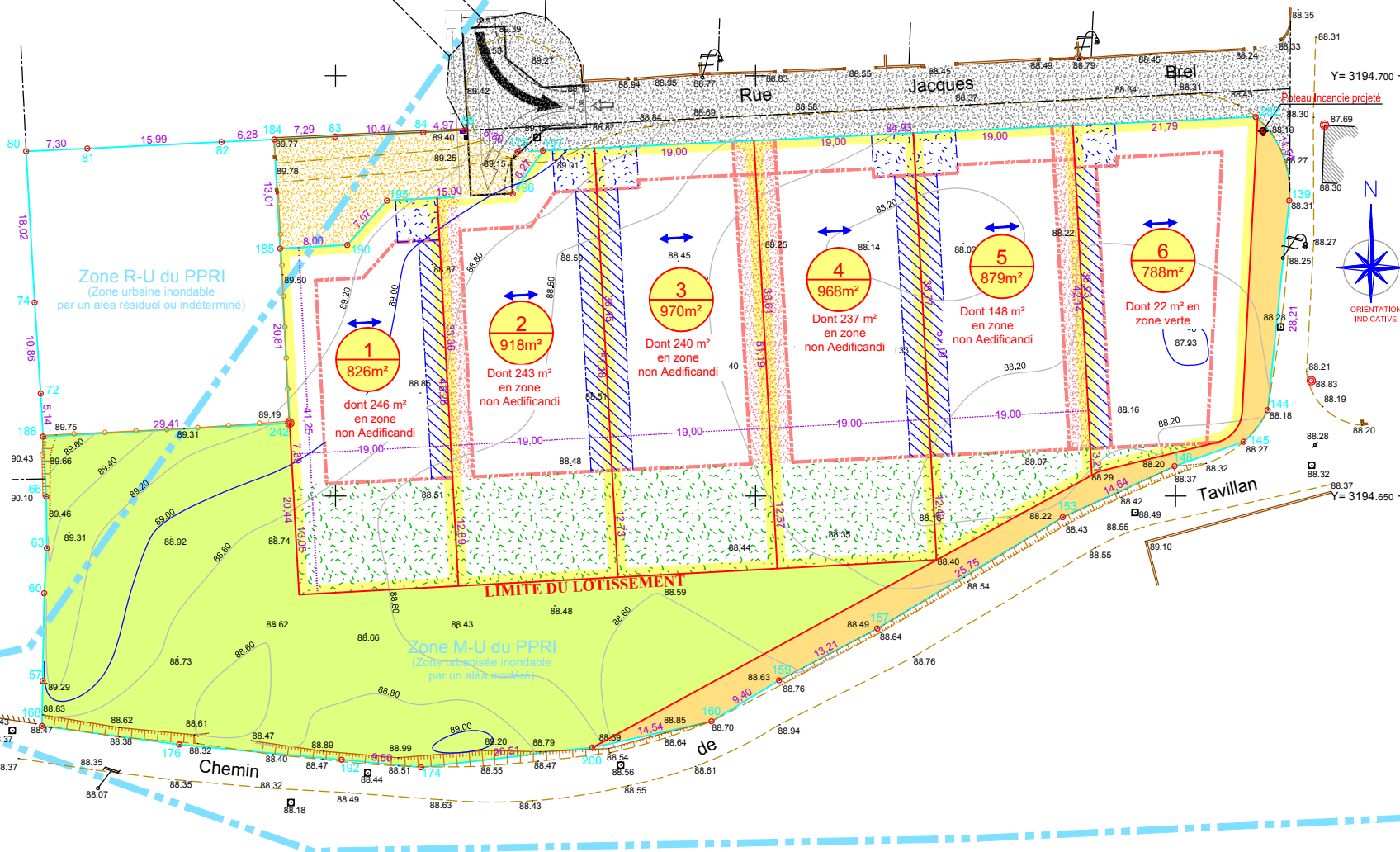
**BAMA**  
créateur d'espaces de vie

SAS Foncière BAMA  
56 Avenue Jean-Jaurès  
30900 Nîmes  
Tél: 04.66.68.75.10  
Site: www.groupe-bama.fr

- Limite de zone constructible
- Limite de zone du PPRI
- Sens des façades des futures constructions
- Construction en limite séparative autorisé avec une hauteur maximum de 5.50m sur 2.50m de large
- Zone de retrait obligatoire pour toutes constructions (Retrait de 2.50m)
- Servitude de passage et de tous réseaux réciproque existante sur la voirie existante (Parcelles A 1190 & A 1198)
- Accès privatif non clos (5m x 5m)
- Cession à la commune pour élargissement du chemin communal S = 374 m<sup>2</sup>
- Espaces vert , S = 2245 m<sup>2</sup>
- Zone non Aedificandi des lots, avec piscine autorisée au niveau Terrain Naturel.
- Parcelle A 1432 en indivision entre le Lot 1 et la parcelle A 1428

**LEGENDE**

- Mur
- Clôture
- Bord chemin
- Talus
- Poteau EDF
- Poteau PTT
- Candélabre
- Borne OGE
- Borne existante
- Point altimétrique
- Courbe de niveau



**Application du PPRI:** toute demande de Permis de Construire devra comporter des mesures compensatoires liées à l'imperméabilisation (bassin de rétention), à raison au minimum de 100 litres de rétention par m<sup>2</sup> imperméabilisé, ainsi que des mesures liées à la protection des habitations: Vide sanitaire de +0.80m par rapport au terrain naturel

NOTA : NIVELLEMENT & SYSTEME DE COORDONNEES (LAMBERT 93 CC44) ETABLIS PAR GEOPOSITIONNEMENT PAR GPS AVEC RESEAU TERIA

**ECHELLE : 1 / 500**